SUD Protection Sociale Haute-Normandie
Section CPAM Rouen Elbeuf Dieppe

LETTRE OUVERTE A MR OLIVIER VERAN, MINISTRE DE LA SANTE

VACCINATION COVID-19 : QUAND LA DIRECTION DE LA CPAM ROUEN ELBEUF DIEPPE CONTREDIT VOS PROPOS !!!

Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs mois les élus SUD du Comité Social et Economique (CSE) de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie Rouen Elbeuf Dieppe (CPAM RED) revendiquent un accès à la vaccination facilité et encouragé par la Direction.

La Direction fait la sourde oreille…

Or depuis des mois, c'est une fin de non-recevoir catégorique de la part de la Direction sous prétexte que l'accès aux plateformes type Doctolib et la présence de centres de vaccination sur le département seino-marin permettent aux salariés d'accéder facilement au vaccin. Les salariés doivent donc rattraper leur temps de travail en fin de journée ou poser une absence !

Etrange position quand on sait que ce sont les CPAM qui sont en première ligne dans la lutte contre le virus, notamment en assurant la mission de « contact tracing » mais également en participant à la promotion de la vaccination par le biais des dispositifs « aller vers » mis en place pour inciter la population à se faire vacciner.

Etant un Etablissement Recevant du Public (ERP) il apparaît logique et indispensable pour les élus SUD que la Direction de la CPAM RED encourage et organise la vaccination de ses salariés.

D'ailleurs Monsieur le ministre vous avez déclaré ceci le 02/07 :

« Je vous confirme que vous avez le droit automatiquement à une autorisation d'absence de quelques heures que vous n'aurez pas à rattraper, qui ne sera pas imputée à votre salaire, pour pouvoir avoir cette démarche de vaccination… »

Pourtant, en séance CSE une semaine plus tard, la Direction de la CPAM RED lance aux élus SUD qu'ils ont mal interprété vos propos… Si ce n'est pas faire preuve de mauvaise foi…

Faites ce que je dis, ne dites pas ce que je fais…

Par ailleurs la Direction aime rappeler que tout est mis en œuvre au sein de l'entreprise pour éviter les contaminations. Preuve en est : la jauge de la salle de restauration des employés a été maintenue à 1 personne par table malgré la levée de certaines restrictions sanitaires. Pour autant le 24/06 la Direction a jugé bon d'organiser une réception pour inaugurer le nouveau centre de santé UC-IRSA de Rouen, au cours de laquelle peu d'invités semblaient respecter les gestes barrières… le tout aux yeux des salariés qui déjeunaient assis seuls à une table. Si ce n'est pas faire preuve de mépris vis-à-vis du personnel…

SUD Protection Sociale Haute-Normandie exige que la vaccination du personnel soit organisée par les employeurs, au titre de l'obligation de sécurité de résultat en matière d'hygiène et sécurité.

SUD Protection Sociale Haute-Normandie demande aux salarié(e)s contaminé(e)s d'établir des demandes de reconnaissance de maladie professionnelle.

Rouen, le 19/07/2021